

La police municipale et une microcrèche privée vont emménager rue Chapard

En février dernier, Évelyne Galera, première adjointe en charge de l'Économie et du Commerce, affirmait, concernant les locaux commerciaux vides de la rue Chapard : « Une réflexion municipale est en cours si rien ne bouge d'ici la fin de l'année. » La réflexion a été finalement plus rapide que prévue.



Le maire, Damien Combet, l'a annoncé mercredi, lors du conseil municipal. La police municipale va emménager rue Chapard dans trois des quatre cellules vides, toutes neuves, dans le haut de la rue. La quatrième sera dédiée aux services à la population pour des projets artistiques ou culturels et la dernière cellule, un peu plus grande, située dans un autre bâtiment, sera louée à une entreprise privée qui installera une microcrèche de dix berceaux.

Une rue entièrement dédiée aux services

Le pari de réinstaller des commerces tout du long de la rue Chapard a fait long feu. La configuration des cellules, plus larges en façade et peu profondes, n'a pas séduit les commerçants à la recherche de locaux. C'est l'explication fournie par Jean-François Perraud, adjoint à l'Urbanisme, pour contrer le scepticisme de Pierre Ménard, de l'opposition, qui soupçonnait un manque d'entrain de la majorité à favoriser l'installation de nouveaux commerçants dans des locaux qui sont entièrement à aménager. Mais tous ont reconnu qu'il était effectivement dommage que la vocation commerciale de la rue Chapard ne puisse pas être plus développée.

Pour palier à cela, les locaux actuels de la police municipale seront transformés en commerces, leur emplacement face à la place du marché sera là un atout indéniable. Le changement de destination des locaux, rue Chapard, créés par le bailleur Alliade, va engendrer une dépense de 160 000 € d'aménagement pour la commune, afin d'installer la police municipale. En contrepartie, la mairie bénéficiera d'une location à un euro symbolique pendant soixante-quinze ans, jusqu'à la fin du bail à construire entre Alliade et la commune, bail rallongé de dix ans pour l'occasion. Une délibération actant cet accord sera pris